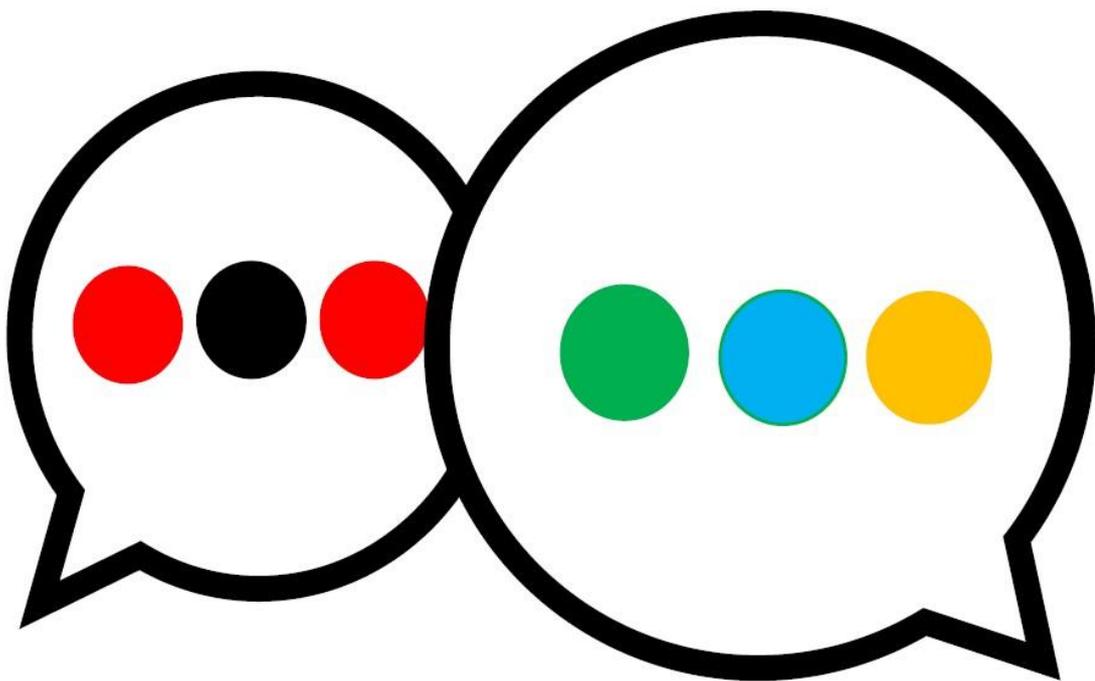




Conseil social



**Parce que vivre avec une
maladie rhumatismale soulève de
nombreuses questions et
des difficultés,
notre assistante sociale vous aide
et vous accompagne dans vos
démarches.**



Le conseil social est une prestation personnalisée et gratuite des Ligues vaudoise et valaisanne contre le rhumatisme

À quelles prestations sociales ai-je droit ?

Comment faire face à mes problèmes quotidiens de la manière la plus efficace possible ? Dois-je informer mon employeur que je souffre d'une maladie rhumatismale ?

Quelles peuvent être les conséquences pour moi en tant qu'employé·e ?

Comment aborder ma maladie avec mes proches ?

Notre spécialiste vous soutient et vous aide à trouver les réponses à toutes ces questions et bien d'autres. Elle vous accompagne dans vos démarches administratives concernant les assurances sociales : l'AVS, LPP, PC, assurances maladie, logement, etc. Elle vous aide aussi à résoudre vos difficultés d'ordre administratives, financières et sociales. Notre prestation est neutre. Aucun traitement médical n'est conseillé. Aucun établissement n'est recommandé.

Comment ?

Notre spécialiste vous reçoit à son bureau. Elle peut se rendre à votre domicile si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer. Nos consultations se font aussi simplement par téléphone, en mode virtuel (Teams ou Skype), par échanges de courriels ou courriers.

Combien ?

Le service de conseil social est gratuit.

Renseignements et demande de rendez-vous

Conseil social – Ligue vaudoise contre le rhumatisme

Place de l'Hôtel-de-Ville 2

1110 Morges

021 623 37 07 – info@lvr.ch